



PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES

NIVEAU 1

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE DE SAINT-PAUL
ORGANISME DE FORMATION

165, bvd du front de mer - 97460 Saint-Paul
formations@oms-saintpaul.re | 0262 45 91 96 | www.oms-saintpaul.re

N° SIRET : 509 658 258 00025 | NAF : 9319Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 04973156097 auprès du Préfet de la Réunion. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

ACCOMPAGNER LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS ASSOCIATIFS

En tant que Point d'Accueil à la Vie Associative - Point d'Appui au Numérique Associatif (PAVA-PANA) et Maison Sport Santé labellisé par l'Etat à La Réunion, l'Office Municipal des Sports et de l'Education Populaire de Saint-Paul a pour mission d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner l'ensemble des personnes portant un projet associatif et sportif.

Véritable structure de proximité, notre expertise dans le secteur de la gestion associative et dans celui du Sport Santé Bien-Être nous ont permis d'élaborer un catalogue de formation en phase avec les réalités sociales, économiques et sportives du territoire.

NOS MISSIONS

Accueillir

En mettant à disposition un espace de travail aux dirigeants bénévoles et salariés d'associations ainsi qu'aux porteurs de projets.

Informier

En délivrant un premier niveau d'information et en mettant à disposition un ensemble de guides pratiques et revues spécialisées.

Orienter

Vers un réseau de partenaires et de dispositifs de confiance.

Accompagner

Au travers nos actions et dispositifs spécifiques :

- nos services et aides aux associations sportives saint-pauloises ;
- notre dispositif d'ingénierie administrative et financière mutualisé au service des associations du TCO (PAVA-PANA et Club des 5) ;
- notre incubateur de projets dédié à l'Economie Sociale et Solidaire (OMS SOCIAL LAB) ;
- nos actions Sport Santé Bien-Être sur la commune de Saint-Paul (Sport sur Ordonnance et Sport option Santé +)
- nos actions de formations

FORMATION

PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES, NIVEAU 1

01. OBJECTIFS DE LA FORMATION

Blessures, malaises, problèmes cardiaques, etc... les accidents dans le cadre de la pratique des activités physiques et sportives peuvent survenir malgré toutes les précautions prises par les encadrants. C'est pourquoi, il est impératif que les acteurs de terrain soient en capacité d'être le premier maillon de la chaîne des secours, c'est à dire savoir réagir en cas d'accidents sportifs mais aussi dans la vie de tous les jours, et prendre les mesures nécessaires avant l'arrivée des secours organisés. Cette formation PSC1 vous apprendra à réagir face à des situations de la vie quotidienne.

02. COMPÉTENCES VISÉES

- **Etre capable d'alerter les secours.**
- **Etre capable de réagir en cas d'alerte**
- **Etre capable de réaliser les premiers gestes de secours**

03. PROGRAMME ET RYTHME DE LA FORMATION

01 - Connaissances théoriques et pratiques (8 thèmes) :

- **Thème 1** : Malaise et Alerte
- **Thème 2** : Plaies et la protection
- **Thème 3** : Brûlures
- **Thème 4** : Traumatismes
- **Thème 5** : Hémorragies
- **Thème 6** : Obstruction des voies aériennes
- **Thème 7** : Perte de connaissance
- **Thème 8** : Arrêt cardiaque

FORMATION

PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES, NIVEAU 1

04. ÉVALUATION DE LA FORMATION

01 - Savoir Etre

→ Assiduité

02 - Savoir Faire :

→ Epreuves pratiques (mise en situation)

03 - Connaissances

→ Echanges théoriques

05. MOYENS PÉDAGOGIQUES UTILISÉS

Notre méthode pédagogique est dite "active".

Ce type de pédagogie part du principe que **c'est en faisant que l'on apprend.**

Nos intervenants s'appuient sur :

- une base documentaire et des supports de présentation interactifs ;
- des outils pratiques transmis aux participants ;
- des apports méthodologiques illustrés par des cas concrets et des mises en pratique.

06. CERTIFICATION

Un certificat de compétences est délivré aux personnes ayant participé activement à l'ensemble de cette session. Certificat reconnu par les services de l'Etat.

FORMATION

PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES, NIVEAU 1

07. PUBLIC

- Avoir au minimum 10 ans (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).
- Formation réservée aux adhérents de l'Office Municipal des Sports de l'Education Populaire de Saint-Paul.

08. INFORMATIONS PRATIQUES

01 - Lieu de la formation

Cette formation est proposée en présentiel.

- **Centre nautique Josselyn Flahaut (piscine de Plateau Caillou)**

02 - Durée

- 7 heures sur 1 journée
- **8h00 - 12h00 puis 13h00 - 16h00**

03 - Coût de la formation

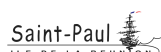
- **25€ par personne** (prise en charge de l'OMSEP : 35€)

04 - Inscriptions

- **Bulletin d'inscription à retourner à l'OMSEP de Saint-Paul au plus tard 1 semaine avant la formation.**

Par e-mail : formations@oms-saintpaul.re ou à l'adresse suivante : 165, boulevard du Front de Mer - 97460 Saint-Paul

- **Session limitée à 10 participants maximum**



OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ET DE L'EDUCATION POPULAIRE DE SAINT-PAUL ORGANISME DE FORMATION

165, bvd du front de mer - 97460 Saint-Paul
formations@oms-saintpaul.re | 0262 45 91 96 | www.oms-saintpaul.re

N° SIRET : 509 658 258 00025 | NAF : 9319Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 04973156097 auprès du Préfet de la Réunion. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat